

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : **01.64.33.01.89**
Fax : **01.64.33.86.66**
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 077-217702034-20260408-2026_21GERM1-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 8 avril 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
27 mars 2026

Etaient Présents :

Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline – **MERLIN** Bruno – **DANET** Céline - **CASCALES** Rodolphe - **DUBREUIL** Joëlle - **MORLET** Jean-Marie - **RISPINCELLE** Josiane – **SALAMONE** Célestin - Mme **ZOETEMELK** Danièle **SAGUI** Abdelkader - **LEFRANCOIS** Véronique – **RIBOT** Valentin - **CHAUME** Bénédicte

Pouvoirs : Mme **ZITOUNI** Lydie à Mme **ZOETEMELK** Danièle
M. FLAMENT Jonathan à Mme **DUBREUIL** Joëlle

Secrétaire : Mme **DANET** Céline

2026-21 Création de poste et modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portants droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les besoins des services municipaux,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant le départ en retraite de la secrétaire de mairie
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service administratif et le bon fonctionnement de la collectivité,
Considérant que les missions exercées relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE la création d'un poste de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026 ;

PRECISE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou, à défaut, par un agent contractuel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

AUTORISE Mme le Maire à procéder au recrutement ;

GRADE		AFFECTATION	Temps Hebdo	Publié le ID : 077-217702034-20260408-2026_21GERM1-DE (stagiaire, titulaire, contractuel)
FILIERE ADMINISTRATIVE TEMPS NON COMPLET				
Rédacteur	B	Secrétaire de mairie	35h	T/C
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Affaires générales mairie	20 h	T
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Comptabilité/finances mairie	25 h	C
Adjoint administratif	C	Urbanisme mairie	14 h	C

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Germigny l'Evêque, le 8 avril 2026

Le Maire
Aline MARIE-MELLARE

